

MEMO CLASSEMENT FFT 2019

Toutes les règles du Classement Tennis

SOMMAIRE

I - La licence FFT & « Mon Espace Tennis »

II - Les échelons du Classement français

a. les échelons par série

b. les séries & le classement de Double

b. le statut de Classement « Non Déterminé »

c. les Président(e)s des Commissions Régionales de Classement

III - Enregistrement des résultats

IV - Les dates de publication du Classement

V - Les principes du Classement

a. les règles de calcul

b. la numérotation des « Tops »

c. les normes et nombre minimum de victoires prises en compte

d. les victoires supplémentaires en fonction du delta « V-E-2I-5G »

e. les nombres de points par victoire

f. les bonus 15 points / absence de défaite / ATP & WTA

g. les bonus des Championnats de Ligue & Championnats de France

SOMMAIRE

V - Les principes du Classement

h. les bonus des matchs de double

i. les règles de limitation de montée / descente

j. comment calculer son classement

VI - Les autres mesures relatives au Classement

a. maternité / universitaires

b. blessure / maladie

c. le classement à 40

d. l'assimilation à un classement & le niveau présumé

e. la procédure de retrait des WO

VII – Les différentes compétitions homologuées

VIII – Les formats de jeu

IX – Les coefficients des matchs

X – Les matchs disputés lors des épreuves internationales

XI – Les grilles d'équivalence des classements internationaux



LA LICENCE FFT & « MON ESPACE TENNIS »

[Retour au sommaire](#)

LA LICENCE FFT

Les compétitions homologuées ne sont ouvertes qu'aux joueurs (*entendre par joueurs : joueurs et joueuses*) titulaires de la licence FFT portant la mention « compétition autorisée ». La licence FFT est votre carte d'identité sportive. Vous ne devez avoir qu'une seule licence.

La licence « Club » permet de participer aux compétitions individuelles et par équipes (pour le compte de votre Club ou de votre Ligue).

La licence « Web » permet de participer aux compétitions individuelles uniquement (Tournois et Championnats individuels).

Les licences de type « Découverte », « Scolaire » - valables toutes deux 3 mois –, ou « Loisir » ne permettent pas de pratiquer le tennis en compétition.

Le classement de la FFT est calculé à partir des résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la FFT, des catégories 8, 9, 10 ans (en compétition verte uniquement) et plus.

LA LICENCE FFT



Avant de prendre part à toute compétition individuelle ou par équipes, vous devez impérativement présenter, au juge-arbitre de l'épreuve, votre licence portant la mention « *compétition autorisée* », ainsi qu'une pièce d'identité officielle avec photographie.

La seule communication du numéro de licence ne suffit pas ; le juge-arbitre exigera la présentation de l'attestation de licence.

Assurez-vous que les informations figurant sur votre attestation de licence sont exactes ; dans le cas contraire, veuillez contacter votre ligue.

Vous pouvez éditer votre attestation de licence à tout moment dans « Mon Espace Tennis » :

<https://mon-espace-tennis.fft.fr/>

MON ESPACE TENNIS



Sur le site FFT, dans « Mon Espace Tennis », il est proposé à chaque compétiteur :

- d'éditer son attestation de licence
- de rechercher un tournoi
- de consulter son palmarès
- d'estimer le classement de ses adversaires
- de simuler son classement au vu de son palmarès
- d'étudier ses statistiques
- de *modifier ses coordonnées personnelles* et de préciser si vous souhaitez recevoir les informations de la FFT.

<https://mon-espace-tennis.fft.fr/>



LES ECHELONS DU CLASSEMENT FRANCAIS

[Retour au sommaire](#)

LES ECHELONS DU CLASSEMENT FRANCAIS

(par série, du moins fort au plus fort)



Non Classé & 4ème Série	
<i>Simple</i>	<i>Double</i>
NC	+19
40	+18
30/5	+17
30/4	+16
30/3	+15
30/2	+14
30/1	+13

3ème Série	
<i>Simple</i>	<i>Double</i>
30	+12
15/5	+11
15/4	+10
15/3	+9
15/2	+8
15/1	+7

LES ECHELONS DU CLASSEMENT FRANCAIS

(par série, du moins fort au plus fort)



2ème Série	
<i>Simple</i>	<i>Double</i>
15	+6
5/6	+5
4/6	+4
3/6	+3
2/6	+2
1/6	+1
0	0
-2/6	-1
-4/6	-2
-15	-3
Top 60 Dames (N°41 à N°60) Top 100 Messieurs (N°61 à N°100)	-4
Top 40 Dames (N°21 à N°40) Top 60 Messieurs (N°31 à N°60)	-5

1ère Série	
<i>Simple</i>	<i>Double</i>
N°1 à N°20 Dames / N°1 à N°30 Messieurs	-6 à -10

LE CLASSEMENT FRANCAIS – les séries

Le Classement national de tennis comprend donc 4 séries :

Chaque série comprend un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs suivant leur niveau. Il concerne les compétiteurs des catégories d'âge 8 ans et plus.

1^{ère} Série

La 1^{ère} série féminine regroupe les 20 meilleures joueuses françaises et la 1^{ère} série masculine regroupe les 30 meilleurs joueurs français.

Le classement de 1^{ère} série est arrêté à l'issue de l'année sportive par le Comité Exécutif de la FFT (Comex), sur proposition de la Commission fédérale de Classement. Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs concernés.

L'ordre des premiers joueurs français (minimum 3 joueurs) est déterminé d'après leur palmarès du 1^{er} décembre de l'année n-1 au 30 novembre de l'année en cours afin que soient pris en compte tous les résultats de l'année sportive internationale.

LE CLASSEMENT Français – les séries & le classement de double



2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} séries

A l'issue du calcul informatique, les compétiteurs sont classés à un échelon quand leur bilan est égal ou supérieur au nombre minimum de points requis à cet échelon (exception faite des joueurs qui descendent d'un échelon ou plus, et exception faite des 'Tops' lorsqu'une harmonisation est nécessaire pour compléter les effectifs des échelons).

La Commission Fédérale de Classement détermine chaque année les normes du bilan minimum à chaque échelon de la pyramide. Le nombre de joueurs classés dans chaque échelon est fonction des normes retenues.

Classement de double :

A chaque classement de simple correspond un classement de double.

Certains joueurs de 2^{ème} ou 1^{ère} série – évoluant sur les circuits ATP ou WTA - peuvent toutefois disposer d'un classement de double meilleur que la correspondance obtenue grâce à leur classement de FFT de simple.

Le meilleur classement de double possible est -10, le moins bon correspondant aux joueurs Non Classés est +19.

LE CLASSEMENT FRANCAIS – le statut « ND »

Statut de classement ND « Non Déterminé »

Ce statut de classement « ND » est attribué automatiquement à tout joueur (licencié ou non à la FFT) qui n'a disputé aucun match de simple au cours des 3 années sportives précédentes, et ayant déjà été classé au minimum à 30.

Ce joueur « ND » ne peut s'inscrire à une compétition, qu'elle soit individuelle ou par équipe, sans avoir préalablement fait une demande de reclassement.

Le joueur concerné par ce statut de classement « ND », et qui souhaite reprendre la compétition, doit faire une demande de reclassement auprès du *Président de la Commission Régionale de Classement de sa Ligue* (cf. ci-après).

LES PRESIDENT(E)S DES CRC



PRESIDENT(E)S DES COMMISSIONS REGIONALES DE CLASSEMENT

NOM	Prénom	LIGUE	Email
FAYARD	Jacques	Auvergne-Rhône-Alpes	jacques.fayard@fft.fr
HENNART	Patrick	Bourgogne Franche-Comté	hennart.patrick@notaires.fr
RACINE	Patrick	Bretagne	patrick.racine3@wanadoo.fr
BRICOUT	Jean-Louis	Centre Val de Loire	jean-louis.bricout@fft.fr
ANTONETTI	Marie Laure	Corse	marielaure.antonetti@wanadoo.fr
SCHWARTZ	Nicolas	Grand Est	nicolas.schwartz@fft.fr
RENNELA	Christian	Guadeloupe	christian.rennela@orange.fr
DESCAMPS	Odile	Guyane	odile.descamps@orange.fr
CALMUS	Philippe	Hauts de France	philippe.calmus@fft.fr
VAURE	Corinne	Ile de France	corinne.vaure@orange.fr
FIBLEUIL	Yvon	Martinique	yvon-fibleuil@orange.fr
MEHEUT	Maurice	Normandie	maurice.meheut@orange.fr
MESSONNIER	Pierre-Louis	Nouvelle Calédonie	plmess-93@hotmail.com
ALBERT	Denis	Nouvelle-Aquitaine	albert.denis30@orange.fr
CAZABAN	Michel	Occitanie	m.cazaban@orange.fr
LAURENT	Daniel	Pays de Loire	danilau@wanadoo.fr
VILA	Monique	Provence Alpes Côte d'Azur	monique.vila@fft.fr
BREZE	Véronique	Réunion	vero.breze@gmail.com



ENREGISTREMENT DES RESULTATS FFT

[Retour au sommaire](#)

ENREGISTREMENT DES RESULTATS

Le Classement est calculé à partir des résultats enregistrés dans la Base Administrative Fédérale. Les résultats des matchs remontent par l'intermédiaire d'applications informatiques mises en place par la FFT :

- la GS (Gestion Sportive) pour les épreuves par équipes,
- l'AEI (Application des Epreuves Individuelles) pour les tournois.

Le Juge-Arbitre d'une rencontre par équipes est responsable de l'enregistrement des résultats dès la fin de la rencontre, et au plus tard dans les 24h après le jour de la rencontre (en cas d'absence de JA, le Club d'accueil est responsable de l'enregistrement des résultats).

Pour les épreuves individuelles, le juge-arbitre doit enregistrer les résultats en clôturant le tournoi dans l'AEI, dans les 8 jours maximum qui suivent la fin du tournoi (*sauf pour le classement de fin d'année sportive où ce délai sera inférieur à 8 jours pour les tournois du dernier week-end, afin que les résultats soient pris en compte*).

Le Club Organisateur doit également s'assurer que ceux-ci ont bien été enregistrés.



LES DATES DE PUBLICATION DU CLASSEMENT

[Retour au sommaire](#)

LES DATES DE PUBLICATION DU CLASSEMENT FRANÇAIS



Le Classement français est un classement publié mensuellement. Toutefois, il faut distinguer le *Classement de fin d'année sportive* des *classements mensuels* publiés les 11 autres mois, car la méthode de calcul diffère (cf. ci-après).

Pour rappel l'année sportive débute le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.

Voici le calendrier de publication des classements pour l'année sportive 2019 :

Classements mensuels :

- lundi 8 octobre 2018
- lundi 5 novembre 2018
- lundi 3 décembre 2018
- lundi 7 janvier 2019
- lundi 4 février 2019
- lundi 4 mars 2019
- lundi 8 avril 2019
- lundi 6 mai 2019
- lundi 3 juin 2019
- lundi 1^{er} juillet 2019
- lundi 5 août 2019

Classement de fin d'année sportive 2019 (classement 2020) :

lundi 9 septembre 2019



LES PRINCIPES DU CLASSEMENT

[Retour au sommaire](#)

LES REGLES DE CALCUL

Le classement de 1^{ère} série n'est déterminé qu'en fin d'année sportive et sera valable toute l'année sportive. Par conséquent, il est impossible de monter 1^{ère} série lors d'un calcul de classement mensuel.

Le principe du classement DE FIN D'ANNEE SPORTIVE (pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} séries) est le suivant : il est calculé par étapes successives en fonction du futur classement de chacun de ses adversaires, et d'après les barèmes et normes fixés par la Commission fédérale de Classement.

Pour calculer son bilan à un échelon, il faut donc prendre les classements dits « calculés » de ses adversaires, et compter ses points de victoires en considérant cet échelon comme son classement de référence.

A l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont confirmés à un échelon quand leur bilan -calculé à cet échelon- est égal ou supérieur au nombre minimum de points requis à cet échelon, à l'exception des joueurs numérotés pour lesquels une harmonisation peut être faite car le classement des « Tops » (Top 40 Dames / Top 60 Dames / Top 60 Messieurs / Top 100 Messieurs) reste un concours avec un nombre de places limité par échelon.

LES REGLES DE CALCUL

Le principe d'un classement MENSUEL (pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} séries) est le suivant : il est calculé en une seule étape en fonction du classement de chacun des adversaires *au moment du calcul*, et d'après les barèmes et normes fixés par la Commission fédérale de Classement.

A l'issue du calcul informatique, les compétiteurs sont classés à un échelon quand leur bilan est égal ou supérieur au nombre minimum de points requis à cet échelon.

Pour calculer son bilan à un échelon, il faut donc prendre les classements dits « d'origine » de ses adversaires (avant calcul).

Exemple : un joueur est 15/5 avant le calcul d'un classement mensuel ; si ce joueur aspire à monter à 15/4, il devra calculer son bilan EN TANT QUE 15/4, et en tenant compte des classements d'origine (avant calcul) de ses adversaires.

Si, en calculant son bilan EN TANT QUE 15/4, il obtient un bilan supérieur ou égal à la norme à l'échelon 15/4, alors ce joueur montera 15/4, sinon, il se maintiendra à 15/5.

A noter que seule la montée est possible lors d'un classement mensuel, mais qu'il est possible de descendre au classement final, et ce même si on est monté lors d'un classement mensuel.

LA NUMEROTATION DES « TOPS »

Au moment du Classement final (fin d'année sportive) :

Les joueurs numérotés, hors 1^{ère} Série, sont numérotés au Classement final par ordre de bilan décroissant.

Il se peut qu'il y ait des joueurs ex-aequo à un numéro si leurs bilans sont strictement identiques.

Attention : certains joueurs universitaires peuvent se voir attribuer un numéro par la Commission fédérale de Classement. Ces joueurs sont « hors quota » et ne prennent donc pas de place dans l'échelon considéré.

De même, les joueuses et joueurs classés dans le Top 40 ITF Junior le lundi précédant la sortie du classement de fin d'année figureront parmi l'échelon Top 60 Filles ou Top 100 Messieurs, au vu du niveau de jeu des meilleurs juniors au plan mondial. De même que les joueurs universitaires, ces joueurs ne prendront pas de place dans l'échelon considéré.

LA NUMEROTATION DES « TOPS »

Deux possibilités au moment du Classement final :

- soit le joueur est calculé et harmonisé à un numéro ; dans ce cas il sera comptabilisé, pour ses adversaires, à l'échelon auquel il a été calculé ;
- soit le joueur est calculé à un échelon mais harmonisé à un autre (en montée ou en descente en fonction des effectifs), et auquel cas ce joueur sera comptabilisé, pour ses adversaires, à l'échelon calculé et non harmonisé.

Exemple : un joueur est calculé -15 et dispose du meilleur bilan à -15, mais à l'échelon Top 100 Messieurs, il n'y a que 39 joueurs sur 40 qui ont obtenu la norme, alors ce joueur sera harmonisé N°100. Il comptera en revanche comme un -15 pour ses adversaires (harmonisation dite « montante »).

Pour rappel, un numéro obtenu lors d'un classement final est valable toute l'année sportive (sauf montée lors d'un classement mensuel).

Lors d'un Classement mensuel :

Un joueur ou une joueuse montant à un échelon « Top », lors d'un Classement mensuel, se verra automatiquement attribuer le dernier numéro de cet échelon car il n'y a pas, dans ce cas, de nouveau tri des joueurs au sein de l'échelon.

Un numéro obtenu lors d'un classement mensuel est valable jusqu'à la fin de l'année sportive (sauf nouvelle montée).

LES NORMES ET NOMBRE MINIMUM DE VICTOIRES PRISES EN COMPTE



Lors d'un calcul de bilan, seules les meilleures victoires, en nombre limité, sont prises en compte. A ce nombre minimum de victoires prises en compte - en fonction de l'échelon calculé -, quelques victoires peuvent s'ajouter ou à l'inverse se soustraire.

Le nombre de victoires à ajouter à ou soustraire au nombre minimum de victoires prises en compte dans votre calcul de bilan est fonction du delta « V-E-2I-5G ».

Ce delta « V-E-2I-5G » tient compte des coefficients de chaque match (victoires et défaites), où :

V = nombre de victoires (victoires par WO et bonus Championnats compris)

E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par WO non comprises)

I = nombre de défaites à l'échelon inférieur (défaites par WO non comprises)

G = nombre de défaites à 2 échelons inférieurs ou plus, et de défaites par WO à partir du 3^{ème}

Attention : à partir du 3^{ème} WO (et ce quel que soit le coefficient du match), chaque WO est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs au coefficient 1. A partir du 5^{ème} WO, le classement est harmonisé à un échelon en-dessous du classement final.

NORMES ET NOMBRE MINIMUM DE VICTOIRES PRISES EN COMPTE

Le tableau ci-contre présente les normes minimum requises pour chaque échelon, ainsi que le nombre minimum de victoires prises en compte.

ECHELON	CLASSEMENT FEMININ		CLASSEMENT MASCULIN	
	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires prises en compte	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires prises en compte
40	-	6	-	6
30/5	6	6	6	6
30/4	70	6	70	6
30/3	120	6	120	6
30/2	170	6	170	6
30/1	210	6	210	6
30	265	8	285	8
15/5	295	8	305	8
15/4	305	8	315	8
15/3	310	8	325	8
15/2	330	8	340	8
15/1	350	8	370	8
15	395	9	430	9
5/6	405	9	435	9
4/6	435	9	435	9
3/6	500	10	465	10
2/6	560	11	495	10
1/6	610	12	545	11
0	630	14	605	12
-2/6	760	15	760	15
-4/6	760	16	860	17
-15	810	17	960	19
TOP 60/TOP 100	860	17	1010	20
TOP 40/TOP 60	920	19	1110	22
1ère série	-	-	-	-

LE 'V-E-2I-5G'

Le tableau ci-contre présente, le nombre de victoires à ajouter ou à soustraire en fonction du delta « V-E-2I-5G ».

Attention, le delta V-E-2I-5G tient compte des coefficients de chaque match. La valeur finale retenue sera la valeur arrondie :

8,4 => 8

8,5 => 9

ECHELON	VALEUR ARRONDIE DE 'V-E-2I-5G' Exemple d'arrondi : 4,4 =>4 mais 4,5 => 5	Nbre de victoires à ajouter ou à soustraire
4 ^{ème} Série	de 0 à 4	+1
	de 5 à 9	+2
	de 10 à 14	+3
	de 15 à 19	+4
	de 20 à 24	+5
	25 et plus	+6
3 ^{ème} Série	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
	40 et plus	+6
2 ^{ème} Série positive (de 15 à 0)	-100 et moins	Sanction : Descente d'un échelon par rapport au Classement harmonisé
	de -41 à -99	-3
	de -31 à -40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
2 ^{ème} Série négative et Top 40 / Tops 60 Top 100	-100 et moins	Sanction : Descente d'un échelon par rapport au Classement harmonisé
	de -81 à -99	-5
	de -61 à -80	-4
	de -41 à -60	-3
	de -31 à -40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 9	+1
	de 10 à 19	+2
	de 20 à 24	+3
	de 25 à 29	+4
	de 30 à 34	+5
	de 35 à 44	+6
45 et plus	+7	

LES NOMBRES DE POINTS PAR VICTOIRE

Un nombre de points est attribué à chaque victoire. Le tableau ci-dessous détermine le nombre de points attribué à chaque victoire au Coefficient 1 :

Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	+ 120 points
Victoire à 1 échelon au-dessus	+ 90 points
Victoire à échelon égal	+ 60 points
Victoire à 1 échelon en-dessous	+ 30 points
Victoire à 2 échelons en-dessous	+ 20 points
Victoire à 3 échelons en-dessous	+ 15 points
Victoire à 4 échelons et plus en-dessous	0 point

Le nombre de points attribué à chaque victoire tient compte du coefficient du match. Aussi, une victoire 2 échelons au-dessus lors d'un match à coefficient 0,4 –par exemple- ne rapportera donc : $120 \times 0,4 = 48$ points.

LES BONUS 15 Points / pour Absence de défaite significative / ATP & WTA



BONUS CHAMPIONNATS '15 Points'

Ces bonus 'Championnats' sont comptabilisés pour chaque calcul de Classement (mensuel et final)

15 POINTS
(Maximum 45 points)

Par partie gagnée en Championnats de France Individuels et en championnats individuels de ligue jeunes/seniors/seniors plus : phases départementales, régionales, par élimination directe ou par poules

BONUS POUR ABSENCE DE DEFAITE A ECHELON EGAL OU INFÉRIEUR

Attention : ce Bonus pour absence de défaite n'est applicable que pour le Classement final

150 POINTS en 2ème SERIE
100 POINTS en 3ème SERIE
50 POINTS en 4ème SERIE à partir de 30/2

Pour les joueurs à partir de 30/2, en cas d'absence de défaites à échelon égal ou inférieur au classement calculé et pour un minimum de 5 matchs, et quels que soient les formats de match.
(Attention : seules sont prises en compte les victoires et défaites jouées sur le terrain : victoires et défaites par WO exclues & victoires Bonus exclues)

BONUS ATP / WTA

Attention : ce Bonus ATP / WTA n'est applicable que pour le Classement final

<i>Bonus attribué</i>	<i>ATP / WTA</i>	En fonction du Classement ATP / WTA du joueur ou de la joueuse avant le calcul du classement de fin d'année sportive (date fixée par la Commission fédérale de Classement - en général 2 semaines avant la publication du Classement de septembre)
500 POINTS	Inférieur à 250	
400 POINTS	de 251 à 300	
300 POINTS	de 301 à 400	
200 POINTS	de 401 à 500	
150 POINTS	de 501 à 600	
100 POINTS	de 601 à 700	
50 POINTS	de 701 à 800	
30 POINTS	de 801 à 900	

LES BONUS DES CHAMPIONNATS DE LIGUE & CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS



1- Bonus aux vainqueurs d'un championnat individuel de ligue et d'un championnat de France jeunes ou seniors plus :

Le vainqueur d'un championnat de Ligue et d'un championnat de France jeunes ou seniors plus (toute catégorie d'âge et toute série) est crédité d'une victoire à l'échelon du joueur le mieux classé ayant été battu sur le terrain (au jour de la rencontre), à l'exception du vainqueur lui-même.

Il n'y a pas de bonus pour les vainqueurs des championnats départementaux.

2 – Bonus des Championnats de France 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} séries :

Championnat de France 2^{ème} série :

- **Le vainqueur du Championnat de France 2^{ème} série passe de droit en 1^{ère} série.**
- **Le finaliste est crédité de deux victoires en 1^{ère} série.**
- **Chaque demi-finaliste est crédité d'une victoire en 1^{ère} série.**
- **Chaque quart-de-finaliste est crédité d'une victoire en Top 40 pour les dames et Top 60 pour les messieurs.**

LES BONUS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS



- **Championnat de France 3^{ème} série :**
 - Le vainqueur du Championnat de France 3^{ème} série est crédité d'une victoire à 2/6 et passe de droit en 2^{ème} série.
 - Le finaliste est crédité d'une victoire à 4/6.

- **Championnat de France 4^{ème} série / Non Classés :**
 - Le vainqueur du Championnat de France 4^{ème} série / Non Classés est crédité d'une victoire à 15/2 et passe de droit en 3^{ème} série.
 - Le finaliste est crédité d'une victoire à 15/4.

Pour chaque calcul de classement (mensuel ou final), le nombre de bonus pris en compte dans un calcul de bilan est limité à 2.

LES BONUS DES MATCHS DE DOUBLE

Pour chaque joueur, les 5 meilleures victoires (hors WO) obtenues en double dans les épreuves FFT (Double Messieurs ou Double Dames, et Double Mixtes - hors WO) sont prises en compte dans son calcul de Classement de simple (mensuel ou final).

Tous les matchs de doubles *disputés en France, dans les épreuves fédérales uniquement*, sont considérés : matchs par équipes saisis dans la GS et tournois de double clôturés dans l'AEI. Les 5 meilleurs résultats seront comptabilisés.

Par conséquent, aucun double joué lors d'une épreuve internationale (ATP / WTA / ITF ou TENNIS EUROPE) ne sera comptabilisé.

Ce bonus peut évoluer à chaque calcul de classement puisque les classements pris en compte sont ceux *au moment du calcul*.

LES BONUS DES MATCHS DE DOUBLE

Principe de calcul :

En fonction du poids des équipes *au moment du calcul* (le poids d'une équipe est la somme des classements de double de chaque joueur), et quel que soit le coefficient du match :

+ 5 points seront attribués à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire en perf', hors WO (ex : +10 et +10 battent +8 et +9)

+ 3 points seront attribués à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire à poids égal, hors WO (ex : +4 et +4 battent +3 et +5)

+ 1 point sera attribué à chaque joueur de l'équipe vainqueur pour une victoire en contre, hors WO (ex : +8 et +9 battent +10 et +10)

0 point pour une défaite

Les 5 meilleurs résultats étant pris en compte, le bonus ne pourra être supérieur à 25 points.

LES REGLES DE LIMITATION DE MONTEE / DESCENTE

La limitation de montée :

Un joueur ne peut monter plus haut que d'un échelon au-dessus du classement « d'origine » (*classement avant calcul*) de tous ceux qu'il a battus (*hors WO*) ou, si ce meilleur classement est en 4^{ème} série, de deux échelons au-dessus.

S'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra monter plus haut que d'un échelon au-dessus de son propre classement d'origine (avant calcul) ou, si ce dernier est en 4^{ème} série, de deux échelons au-dessus. Les bonus aux vainqueurs de championnats ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce classement maximal.

La limitation de descente :

La descente est limitée à un échelon pour tout joueur (licencié ou non). Elle peut toutefois être de deux échelons pour les compétiteurs ayant 5 WO ou plus. Elle peut être même de 3 échelons pour un joueur de 2^{ème} série si, en plus, celui-ci obtient un bilan V-E-2I-5G égal ou inférieur à 100.

COMMENT CALCULER SON BILAN

Pour pouvoir prétendre être classé à un échelon N, il faut systématiquement se calculer à cet échelon N, et voir si la norme minimum requise à ce même échelon N est atteinte.

Exemple : un joueur souhaite monter de 15 à 4/6 :

- le joueur doit calculer son bilan, comme s'il était 4/6 :

=> s'il obtient, en tant que 4/6, la norme minimum à 4/6, il sera classé 4/6, sinon, même calcul en tant que 5/6 ;

=> s'il obtient, en tant que 5/6, la norme minimum à 5/6, il sera classé 5/6, sinon... même calcul à 15. Et s'il n'a pas la norme à 15, cela signifie qu'il descendra 15/1.... Et qu'il a fait une mauvaise analyse de sa saison ! ;)

COMMENT CALCULER SON BILAN

Exemple de calcul d'un bilan. Le joueur est classé 30/4 avant le Calcul d'un Classement MENSUEL.

- Palmarès :**
- 1 Victoire à 40 – Format 5 - coefficient 0,2
 - 1 Victoire à 40 – Format 7 – coefficient 0,4
 - 2 victoires à 30/5 – Format 5 – coefficient 0,2
 - 3 victoires à 30/5 – Format 7 – coefficient 0,4
 - 5 victoires à 30/4 – Format 7 – coefficient 0,4
 - 1 victoire à 30/3 – Format 7 – coefficient 0,4
 - Pas de défaite. Aucun match de championnat individuel.

Total de victoires sur le terrain : 13, mais avec les coefficients : 4,6 Victoires (valeur arrondie = 5 victoires).

On comptabilisera donc toutes ses victoires sur le terrain car toutes ses victoires (4,6) représentent moins de victoires que le nombre minimum de victoires prises en compte aux échelons 4^{ème} série (6 en l'occurrence)

Ce joueur a battu un joueur 30/3 sur le terrain, et peut donc prétendre à monter 30/1 maximum.

Calcul du Joueur à 30/1 : 1 victoire à 30/3 coefficient 0,4 => $1 \times 20 \times 0,4 = 8$ points

5 victoires à 30/4 coefficient 0,4 => $5 \times 15 \times 0,4 = 30$ points

Ses autres victoires à 30/5 et 40 (3 échelons en-dessous ou plus) lui rapportent 0 point.

=> Son bilan à 30/1 sera donc de : $8 + 30 = 38$ points < 210 points (norme messieurs requise à 30/1)

Le logiciel le calculera donc ensuite à 30/2

COMMENT CALCULER SON BILAN

Calcul du Joueur à 30/2 : 1 victoire à 30/3 coefficient 0,4 $\Rightarrow 1 \times 30 \times 0,4 = 12$ points
 5 victoires à 30/4 coefficient 0,4 $\Rightarrow 5 \times 20 \times 0,4 = 40$ points
 3 victoires à 30/5 coefficient 0,4 $\Rightarrow 3 \times 15 \times 0,4 = 18$ points
 2 victoires à 30/5 coefficient 0,2 $\Rightarrow 2 \times 15 \times 0,2 = 6$ points
 Ses victoires à 40 (4 échelons en-dessous) lui rapportent 0 point.

\Rightarrow Son bilan à 30/2 sera donc de : $12 + 40 + 18 + 6 = 76$ points > 170 points (norme messieurs à 30/2)

Le logiciel le calculera donc à 30/3

Calcul du Joueur à 30/3 : 1 victoire à 30/3 coefficient 0,4 $\Rightarrow 1 \times 60 \times 0,4 = 24$ points
 5 victoires à 30/4 coefficient 0,4 $\Rightarrow 5 \times 30 \times 0,4 = 60$ points
 3 victoires à 30/5 coefficient 0,4 $\Rightarrow 3 \times 20 \times 0,4 = 24$ points
 2 victoires à 30/5 coefficient 0,2 $\Rightarrow 2 \times 20 \times 0,2 = 8$ points
 1 victoire à 40 coefficient 0,4 $\Rightarrow 1 \times 15 \times 0,4 = 6$ points
 1 victoire à 40 coefficient 0,2 $\Rightarrow 1 \times 15 \times 0,2 = 3$ points

\Rightarrow Son bilan à 30/3 sera donc de : $24 + 60 + 24 + 8 + 6 + 3 = 125$ points > 120 points (norme à 30/3)

LE JOUEUR MONTE A 30/3



LES AUTRES MESURES RELATIVES AU CLASSEMENT

[Retour au sommaire](#)

MATERNITE / UNIVERSITAIRES



Maternité

En cas de maternité, les joueuses licenciées, classées, peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. Pour cela, elles doivent fournir au président de leur commission régionale de classement, pour le 31 juillet au plus tard, une copie de l'attestation de licence de l'année sportive en cours et un certificat médical attestant de la grossesse (5 mois minimum au cours de l'année sportive).

Universitaires

Un joueur licencié en France et effectuant ses études à l'étranger durant toute l'année scolaire, peut bénéficier d'un blocage de classement. Pour cela, il doit adresser un courriel au service classement de la FFT (classement@fft.fr) pour le 31 juillet au plus tard, dans lequel il doit préciser l'université et la division dans laquelle il joue. Pour les universités américaines, il doit également joindre à sa demande une copie de son I-20.

BLESSURE / MALADIE

Les Règlements Sportifs de la FFT n'autorisent pas le blocage du classement pour cause de maladie ou de blessure, sauf pour les joueurs de 1^{ère} Série. Pour cela, il faut justifier d'un arrêt minimum de 5 mois au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives. Cette mesure de blocage relative aux joueurs de 1^{ère} série n'est pas reconductible et ne peut donc pas s'appliquer à 2 années sportives consécutives.

Tout autre joueur qui, à la suite d'une maladie ou d'une blessure, ne peut pas se maintenir à son échelon lors du calcul final du classement descendra d'un échelon.

Toutefois, au vu du dossier médical transmis à la Commission fédérale de Classement par le Président de la Commission régionale de Classement, le joueur pourra être réintégré à son classement de l'année antérieure, dès que les résultats obtenus depuis sa reprise d'activité montreront qu'il a récupéré le niveau qui était le sien avant son arrêt.

BLESSURE / MALADIE

- Pour les joueurs qui étaient 3^{ème} ou 4^{ème} série l'année précédente : dès que le joueur a obtenu 2 victoires à ce même classement ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre 2 joueurs différents, avec un reclassement maximum à 15/1.
- Pour les joueurs qui étaient 2^{ème} série l'année précédente, dès que le joueur a obtenu 3 victoires à ce même classement ou à un classement supérieur au cours de l'année sportive contre 3 joueurs différents.
(les joueurs numérotés se verront attribués le numéro de l'année antérieure).

Pour tout reclassement, une attestation de classement sera délivrée au joueur, avec date d'application immédiate, dans le respect toutefois du règlement spécifique d'une compétition en cours à laquelle le joueur prend part ou souhaite prendre part.

LE CLASSEMENT A 40

Trois possibilités pour accéder à l'échelon 40 :

- Le licencié qui participe à une épreuve homologuée en simple (tournoi, TMC, rencontre par équipes etc.) et qui perd son match (hors WO), sera automatiquement classé 40 ;
- Le licencié ayant joué au moins un match dans une épreuve fédérale de double, homologuée (GS ou AEI), sera classé 40 ;
- Le licencié qui participe à une animation (en simple ou en double) dans son club, pourra être classé à 40.

Le Classement 40 obtenu sera valable l'année en cours ainsi que l'année sportive suivante, ce qui laissera du temps au licencié pour entrer dans la compétition.

L'ASSIMILATION A UN CLASSEMENT

L'assimilation à un classement est l'attribution d'un classement, non calculé, en cours d'année sportive, par la Commission compétente de Classement sur la base d'informations fiables concernant le niveau de la joueuse ou du joueur.

La Commission régionale de Classement est compétente pour procéder à tout reclassement d'un joueur en 4^{ème} ou 3^{ème} série (donc 15/1 maximum).

La Commission fédérale de Classement est compétente pour procéder à tout reclassement d'un joueur en 2^{ème} Série : *toutefois, la demande devra impérativement être adressée au(à la) Président(e) de la Commission régionale de Classement de la Ligue.*

L'ASSIMILATION A UN CLASSEMENT & NIVEAU PRESUME



Assimilation à un classement pour reprise de compétition :

Il s'agit là des joueurs « ND » (cf. paragraphe relatif au statut de Classement « Non Déterminé »).

NB : un joueur ne pourra jamais être reclassé mieux que 2 échelons en dessous de son meilleur classement.

Niveau Présumé :

Dans le cas où il n'est pas possible de déterminer une assimilation à un classement, il est délivré un niveau présumé. Il est possible de modifier ce niveau présumé à la suite des premiers résultats obtenus :

Un joueur détenteur d'un niveau présumé ne peut en aucun cas :

- prendre part à un championnat individuel ;
- prendre part à une épreuve par équipes ;
- figurer sur la liste des joueurs d'une équipe.

PROCEDURE DE RETRAIT (POSSIBLE) DES WO

Certains tournois se déroulent sous la forme de poules, ou avec la « Formule Multi Chances » (matches de classement).

Aussi, il est possible qu'un joueur déclarant forfait lors d'un tournoi de ce type, se voit attribuer plusieurs WO.

Si, en fonction des circonstances, le joueur a le sentiment qu'un seul WO devrait lui être attribué et non plusieurs, ce dernier peut demander au Juge-Arbitre de bien vouloir lui retirer les WO supplémentaires.

Si le Juge-Arbitre décide d'en faire la demande, alors il doit alors remplir un formulaire de « demande de retrait de WO » (disponible dans les Ligues), et uniquement avec l'accord signé du Président de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), transmettre ce formulaire au Service Classement pour que les WO supplémentaires soient retirés.



LES DIFFERENTES COMPETITIONS HOMOLOGUEES

[Retour au sommaire](#)

LES DIFFERENTES COMPETITIONS HOMOLOGUEES



Conformément aux règles de la fédération internationale, les différentes compétitions homologuées sont les suivantes :

- **La compétition orange** homologuée qui se déroule sur un terrain de 18m de long et de 8,23m de large, dénommé « terrain orange ». La hauteur du filet se situe à 0,80m. Elle se joue avec la balle « orange » (en réalité orange et jaune, ou jaune avec un point orange). Attention, les matchs en compétition orange ne comptent pas pour le calcul du Classement.
- **La compétition verte** homologuée qui se déroule sur un terrain de 23,77m de long et de 8,23m de large, dénommé « terrain vert ». La hauteur du filet se situe à 0,914m. Elle se joue avec la balle « verte » (en réalité jaune avec un point vert).
- **La compétition jaune** homologuée qui se déroule sur un terrain de 23,77m de long et de 8,23m de large, dénommé « terrain jaune », avec une hauteur de filet de 0,914m. Elle se joue avec la balle jaune (compétition dite « classique »).

Divers coefficients s'appliquent aux matchs, en fonction du format de jeu, du type de compétition, et de la catégorie d'âge de l'homologation.

NB : les matchs en simple mixte et en double mixte, en compétition verte uniquement et jusqu'à la catégorie d'âge 10 ans maximum, sont pris en compte dans le calcul du classement.



LES FORMATS DE JEU

[Retour au sommaire](#)

LES FORMATS DE JEU

Format 1 : 3 sets à 6 jeux – Compétition Jaune ou Verte

Format 2 : 2 sets à 6 jeux, 3^{ème} set super jeu décisif à 10 points – Compétition Jaune ou Verte

Format 3 : 2 sets à 4 jeux, jeu décisif à 4/4, 3^{ème} set super jeu décisif à 10 points – Compétitions Jaune ou Verte

Format 4 : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3^{ème} set super jeu décisif à 10 points – Compétition Jaune ou Verte

Format 5 : 2 sets à 3 jeux, point décisif, jeu décisif à 2/2, 3^{ème} set super jeu décisif à 10 points – Compétitions Jaune ou Verte ou Orange

Format 6 : 2 sets à 4 jeux, point décisif, jeu décisif à 3/3, 3^{ème} set super jeu décisif à 10 points – Compétitions Jaune ou Verte ou Orange

Format 7 : 2 sets à 5 jeux, point décisif, jeu décisif à 4/4, 3^{ème} set super jeu décisif à 10 points – Compétitions Jaune ou Verte

Format 8 : 3 sets à 6 jeux, point décisif – Compétition Jaune ou Verte

Format 9 : 3 sets à 5 jeux, point décisif, jeu décisif à 4/4 – Compétitions Jaune ou Verte



LES COEFFICIENTS DES MATCHS, PAR FORMAT ET PAR TYPE D'HOMOLOGATION

[Retour au sommaire](#)

LES COEFFICIENTS DES MATCHS



COEFFICIENTS <i>ATTRIBUES EN FONCTION DE LA CATEGORIE D'ÂGE DE L'HOMOLOGATION ET DU FORMAT DE JEU</i>	COMPETITION VERTE					COMPETITION JAUNE				
	Formats 1-2-4-8	Format 3	Format 5	Format 6	Format 7 et 9	Formats 1-2-4-8	Format 3	Format 5	Format 6	Format 7 et 9
HOMOLOGATIONS GALAXIE 8, 9 et 10 ans	0,4	0,3	0,2	0,3	0,4	0,5	0,3	0,2	0,4	0,5
HOMOLOGATIONS 12 et moins	0,5	0,3	0,2	0,3	0,4	0,6	0,4	0,2	0,4	0,5
HOMOLOGATIONS 14 et moins	0,6	0,4	0,2	0,4	0,5	0,7	0,4	0,3	0,4	0,6
HOMOLOGATIONS 16 et moins	0,7	0,4	0,3	0,4	0,6	0,8	0,5	0,3	0,5	0,6
HOMOLOGATIONS 18 et moins	0,7	0,4	0,3	0,4	0,6	0,8	0,5	0,3	0,5	0,6
HOMOLOGATIONS Seniors et Seniors+	0,8	0,5	0,3	0,5	0,6	1	0,6	0,4	0,6	0,8



LES MATCHS DISPUTES LORS DES EPREUVES INTERNATIONALES

[Retour au sommaire](#)

LES MATCHS DISPUTES LORS DES EPREUVES INTERNATIONALES



Aujourd'hui, aucun match disputé lors d'une épreuve Tennis Europe, ITF, ATP ou WTA n'est enregistré informatiquement dans la base administrative fédérale.

Aussi, la FFT procède, *manuellement*, à l'enregistrement de milliers de matchs disputés par des joueurs *français* dans des épreuves internationales, que celles-ci aient lieu en France ou à l'étranger.

Ensuite, il faut procéder, *là encore manuellement*, à l'assimilation d'environ 8000 joueurs/ses étrangers (sans oublier de réajuster leur classement tous les mois depuis la mise en place du Classement mensuel).

Par conséquent, afin de simplifier l'ensemble de ces process, et afin d'enlever toute subjectivité dans l'attribution du classement de certains joueurs étrangers (notamment Jeunes et Seniors Plus pour lesquels les rankings ITF ne sont pas toujours significatifs), certaines règles ont été mises en place.

Vous pourrez consulter les grilles mises en place pour les tournois Tennis Europe 16 ans et moins, et ITF Seniors Plus, sur le lien ci-dessous :

<http://www.fft.fr/plus-de-competitions/le-classement/dates-et-memo-classement>

LES MATCHS DISPUTES LORS DES EPREUVES INTERNATIONALES



Attention, tous les matchs des licenciés FFT français à l'étranger ne sont pas enregistrés : seuls les matchs lors des épreuves Tennis Europe, ITF, ATP et WTA le sont.

Aussi, les tournois (non internationaux) à l'étranger, ou encore les matchs par équipes à l'étranger, ne sont pas pris en compte pour le calcul du Classement FFT.

Par ailleurs, les tournois internationaux ITF / TENNIS EUROPE / ATP / WTA se terminant au-delà du dimanche 25 août 2019, seront comptabilisés pour l'année sportive 2020 (1^{er} classement mensuel d'octobre 2019).

En revanche, les tournois fédéraux clôturés dans l'AEI, et dont les résultats remontent informatiquement, seront pris en compte jusqu'au dimanche 1^{er} Septembre 2019 inclus (date de fin de tournoi).



LES GRILLES D'EQUIVALENCE DES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX

[Retour au sommaire](#)

LES GRILLES D'EQUIVALENCE DES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX ATP / WTA / ITF



Les grilles d'équivalence ci-dessous sont utilisées pour assimiler les étrangers, adversaires des français lors des tournois internationaux (à l'exception des tournois ITF Seniors et Tennis Europe).

ASSIMILATIONS TENNIS FEMININ

CLASSEMENT FFT	WTA	ITF WORLD TOUR	ITF JUNIOR
1ère Série	1 à 400		TOP 40
T40	401 à 700	1 à 150	41 à 120
T60	701 à 850	151 à 400	121 à 250
-15		401 à 700	251 à 500
-4/6		701 à 1000	501 à 800
-2/6		1001 à 1200	801 à 1000
0		1201 à 1300	1001 à 1500
1/6		1301 à 1400	1501 à 2000
2/6		1401 et +	2001 et +

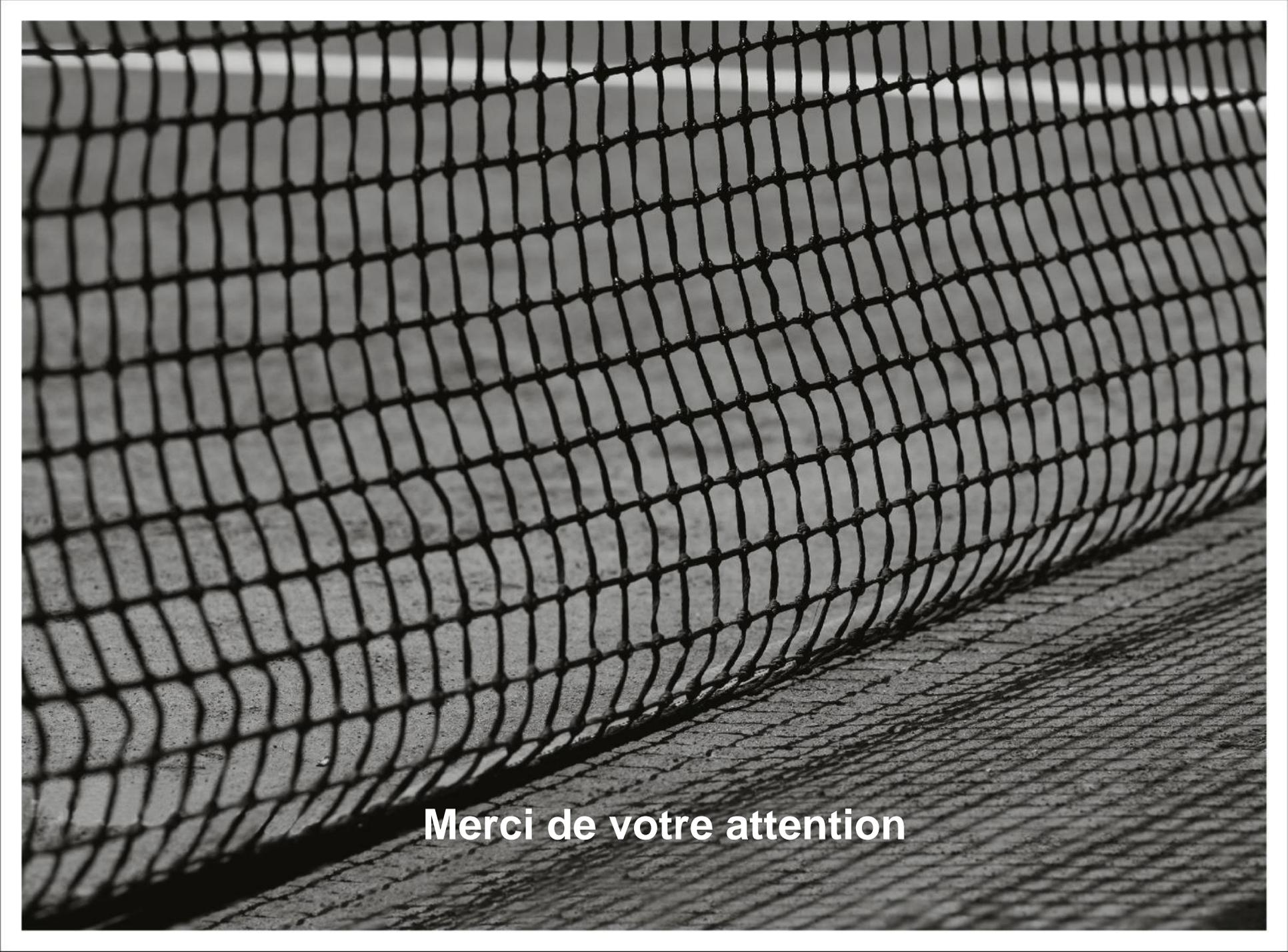
LES GRILLES D'EQUIVALENCE DES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX ATP / WTA / ITF



Les grilles d'équivalence ci-dessous sont utilisées pour assimiler les étrangers, adversaires des français lors des tournois internationaux (à l'exception des tournois ITF Seniors et Tennis Europe).

ASSIMILATIONS TENNIS MASCULIN

CLASSEMENT FFT	ATP	ITF WORLD TOUR	ITF JUNIOR
1ère Série	1 à 350	TOP 20	TOP 4
T60	351 à 600	21 à 100	5 à 20
T100	601 à 750	101 à 350	21 à 50
-15		351 à 500	51 à 100
-4/6		501 à 800	101 à 200
-2/6			201 à 400
0			401 à 800
1/6			801 à 1300
2/6			1301 à 1600



Merci de votre attention